

La liberté sans la règle...

Le Président de la République s'est rendu le 5 octobre dernier au Lycée Jean-Baptiste Corot de Savigny-sur-Orge (Essonne) pour inaugurer la rentrée 2010 sur une plate-forme numérique «Ciné-lycée» offrant à tous les lycéens un accès gratuit à un catalogue de 200 longs métrages du patrimoine mondial en version originale.

Avant la projection, le Président a rendu un hommage à la loi HADOPI (qui proscrit l'utilisation des sites de téléchargement gratuit non autorisés). «*Si on laisse le pillage que représente le piratage prospérer (...) il n'y aura plus de cinéma, il n'y aura plus de disques, il n'y aura plus de livres, il n'y aura plus de créations*», a déclaré Nicolas Sarkozy devant les élèves et les enseignants.

«*La liberté sans règle, c'est une oppression, c'est la règle qui protège la liberté, c'est l'absence de règle qui tue la liberté*»... quelques petites voix ont dû murmurer que cela dépendait de qui établissait la règle..

Ce nouveau service, par la projection régulière de grands classiques du 7e art, a été inauguré par «*La Prisonnière du Désert*», un film de John Ford (1956), avec John Wayne et Natalie Wood.

A la veille du remaniement, le Président a-t-il suggéré aux lycéens de regarder d'autres grands classiques : «*Les douze salopards*» (Robert Aldrich), «*Règlement de compte à OK Coral*» (John Sturges) ou encore «*Le bon, la brute et le truand*» (Sergio Leone) ?

Pour notre part, on leur conseillera un classique un peu tombé dans l'oubli : «*If*» de Lindsay Anderson (1968), œuvre à côté de laquelle l'élan

allégorique du «*Cercle des poètes disparus*» (Peter Weir, 1989) paraît bien mièvre. La scène finale du départ en vacances fut un chef d'œuvre pour l'époque, un élan de plus qui marqua une jeune génération qui n'en manquait pas.

...et le coup de la règle...

Les sanctions pleuvent sur les quelques jeunes manifestants qui s'opposent à coup de cailloux à la politique du gouvernement sur les retraites (on entend dire certains aînés qu'ils seraient vieux avant l'âge)... ou à l'agressivité des forces de l'ordre à leur égard ? Le récit par la presse de quelques audiences de comparution immédiate (pour les jeunes majeurs) est éloquent sur la justice expéditive : condamnation sans autre charge qu'un témoignage policier, refus de visionner les images de télésurveillance, etc.

Sans aucun doute quelques groupes de manifestants ont fait de la casse, mais on continue à se poser la question de savoir si ce sont bien les «*casseurs*» qui comparaissent à tous les coups.

Le syndicat de l'éducation surveillés (SNES-PJJ/FSU... imprononçable), qui en connaît un brin sur les questions de délinquance s'émeut : «*Sur les trois juridictions de Lyon, Nanterre et Bobigny, depuis mardi 19 octobre et selon nos informations, 40 mineurs ont été déférés, dont 28 étaient inconnus de la justice. Quatorze de ces mineurs ont fait l'objet d'une demande d'incarcération.*

La forte proportion de jeunes inconnus de la justice, ainsi que la nature des dossiers des autres, montrent que les mineurs déférés ne sont pas ces délinquants chevronnés et organisés auxquels les propos du gouvernement tentent de les assimiler. Mais pour afficher une politique musclée, il procède, sans discernement, à des arrestations massives (plus de 2000 jeunes, parmi lesquels figurent de nombreux jeunes majeurs, ont été arrêtés depuis mardi).

Certains n'ont pas manqué de désigner **Sékolène Royal**, qui appelait les jeunes à descendre dans la rue comme provocatrice de la casse, l'apparentant sans doute à Louise Michel ou Rosa Luxemburg justifiant l'insurrection populaire. Heureusement qu'il y a des politiciens pour nous faire encore rire.

...à coup de flash ball

Les tirs tendus à courte distance deviennent un usage commun des forces de l'ordre si l'on compte les visages tuméfiés et les deux yeux crevés depuis le début des «*manifs lycéennes*» : une grenade *lacrymo* en plein visage de l'un, une balle de *flash ball* dans la gueule de l'autre. Il paraît que les «*bœufs carottes*» (IGS) s'en sont émus.

La tension s'alourdit quand les CRS dégagent sans ménagement les entrées des établissements scolaires. À quand une loi contre l'obstruction des bahuts à l'image de celle sur les cages d'escalier et les halls d'entrée ?

La crainte a gagné des parents qui décident désormais d'accompagner les «*bambins*» à la manif... Les «*vieux soixante-huitards*» ont dû s'étrangler de rire en voyant ce militant des droits de l'enfant accompagner les rangs lycéens, avouant devant la caméra que son propre rejeton préférerait étudier pour le bac (qui n'aura lieu qu'en juin) pendant que, lui, se joignait à aux élèves pour s'assurer que tout se déroulerait sans incident. Ah bon ! Mais si ça peut empêcher ceux d'en face de cogner...

L'appel de Bobigny...

Le 19 octobre dernier, les signataires du «*grand projet national pour l'enfance et la jeunesse*», auxquels se sont joints d'autres associations ont lancé un «**Appel pour un grand débat national sur l'éducation**».

Selon le texte commun signé par une cinquantaine d'organisations :

«*Tout projet national pour l'éducation et la jeunesse (...) devra garantir le droit individuel à l'éducation, la formation et la*

sécurité professionnelle tout au long de la vie. Nous avons la responsabilité et le devoir de préparer progressivement les enfants et les jeunes à être des acteurs conscients, responsables et critiques de ces évolutions et de la construction de leur avenir. Nous avons la volonté de les consulter et les associer au sujet des projets qui les concernent. Nous proposons donc une véritable politique publique de l'éducation à la hauteur des enjeux démocratiques du 21e siècle et nous appelons la Nation à se mobiliser pour les moyens de sa mise en oeuvre. En effet la France est loin du compte pour la part du PIB consacrée à l'éducation et la jeunesse.

Nous proposons dans cet appel de Bobigny des perspectives concrètes et positives pour l'éducation, dès la petite enfance, autour de 5 objectifs prioritaires et d'un ensemble de propositions qui sont la base d'un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse».

...et les garanties pour l'avenir de la jeunesse

- garantir dans le respect de la laïcité le droit à l'éducation pour chacun et pour tous et donc l'équité dans l'accès à l'éducation et la formation; refuser toute discrimination, en dépassant le droit formel à l'égalité des chances;
- définir un projet global ambitieux pour l'enfance et la jeunesse sur tous les temps et les espaces éducatifs et sociaux articulant éducations formelle, informelle et non formelle, dans un processus de formation tout au long de la vie s'appuyant sur une formation initiale solide;
- promouvoir la coéducation, la coopération éducative de tous les acteurs, garantir la place et les droits des parents, des enfants et des jeunes;
- mobiliser avec ce projet éducatif global toutes les ressources éducatives des territoires et de l'école, à travers l'articulation des objectifs nationaux avec les projets éduca-

brèves

tifs des établissements d'enseignement et des institutions culturelles publiques, et ceux des territoires;

- garantir à tous les jeunes, à l'issue de la scolarité au collège, la maîtrise évaluée des éléments (connaissances, compétences, savoir-être et savoir-faire) indispensables à l'accès et à la réussite dans les enseignements diversifiés du lycée et à l'objectif de 0 sortie du système éducatif sans qualification reconnue, à l'accès à la citoyenneté.

Vaste programme... à ressortir en 2012... car pour l'instant... bof !

<http://www.laligue.org/assets/Uploads/Appel-Bobigny-octobre-2.pdf>

Violences familiales... et scolaires

L'Académie américaine de pédiatrie se prononce fermement contre le recours à des méthodes agressives comme «*forme de discipline familiale*», en premier lieu le recours aux punitions corporelles type fessées, ou claques.

«*Les enfants qui reçoivent des fessés sont plus nombreux parmi leurs pairs à présenter les troubles suivants: agressivité envers les autres enfants, bullying à l'école (entendez «humiliations, brimades, etc.»), difficulté à intégrer les règlements, comportements délinquants à l'adolescence, dépression...*»

Selon l'étude citée, portant sur 2000 familles américaines représentatives, les enfants de moins de trois ans auraient deux fois plus de risque que les autres

de recevoir des punitions corporelles en cas de violence physique entre les parents. «*Ce résultat n'est pas surprenant, puisque les punitions corporelles sont une des formes de violence interpersonnelle*».

Le stress maternel augmenterait par ailleurs significativement le recours aux fessés, claques etc.. comme pratique éducative, de même que la dépression maternelle. C'est vrai que les pères, ils sont dans la catégorie «*boxe*» ! Merci à **ToutÉduc** que nous avons donné l'info permettant de comprendre le caractère et le stress de **Nadine Morano**, laquelle continue à considérer que «*la fessée, ça structure*» (La Croix 29/10/ 2008 et la «*Brève*» dans *JDJ*, n° 280, octobre 2008, p. 3).

<http://www.touteduc.fr>

J'habite chez mes parents

Apparemment les jeunes hommes de 18 à 24 ans seraient plus masos que les jeunes femmes du même âge puisque les premiers sont encore 82%, contre 71% pour les secondes, à prendre le risque de subir le stress maternel et la violence familiale. Ces résultats, proviennent d'une étude statistique d'*Eurostat*, publiée dans le numéro d'octobre 2010 de «*Statistics in focus*», selon laquelle 51 millions de jeunes adultes vivraient toujours chez leurs parents.

Les taux de cohabitation parents-enfants en France étaient, en 2008, très supérieurs à ceux des pays scandinaves. Parmi les 18-24 ans, ils étaient en effet de 57,7% pour les femmes et de 65,9% pour les hommes, contre respectivement 27,1% et 40,4% au Danemark ou 29,9% et 40,7% en Norvège.

La France affichait des taux de cohabitation nettement inférieurs à ceux de ses principaux

partenaires : 82,5% et 91,8% en Italie, 84,8% et 87,8% en Espagne, 70,8% et 83,5% en Allemagne, 64,2% et 75,6% au Royaume-Uni...

Parmi les jeunes actifs de 18 à 34 ans, vivant chez leurs parents en 2008, 35,8% avaient un contrat à durée déterminée ou une mission temporaire, ces contrats étant particulièrement répandus dans 6 pays membres: Le Portugal, la Pologne, la Suède, l'Espagne, la Finlande et la France. «*Ce pourcentage élevé peut être la conséquence de la flexibilité du marché de l'emploi dans les pays concernés. Il peut également s'expliquer par la prévalence du recours, dans ces pays, aux contrats probatoires en début de carrière. Le manque de sécurité dans des emplois à court-terme contribue à retarder le départ du foyer parental*».

Enfin, une étude rassurante qui ne parle pas de la crise du logement...

Et encore merci à **ToutÉduc**, <http://www.touteduc.fr>

Enfant et migration...

Le rapport intitulé «*Étude du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les difficultés et les meilleures pratiques rencontrées dans l'application du cadre international pour la protection des droits de l'enfant dans le contexte des migrations*» a été présenté à la quinzième session du Conseil des droits de l'homme.

On pourra relever quelques recommandations qui s'adressent à l'ensemble des États... et quelques pierres dans le jardin de la France. Que l'on songe au projet de loi «*relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité*» en cours d'examen au Sénat ou encore à la jurisprudence qui se dégage sur la détention des enfants dans les centres de rétention administrative (voy. p. 55).

...des recommandations

Nous en relevons quelques extraits :

«*Alors que la détermination de l'âge peut être un élément primordial dans l'octroi d'une protection en tant qu'enfant, beaucoup d'enfants migrants et demandeurs d'asile peuvent être soumis à des techniques d'évaluation inadaptées susceptibles de porter atteinte à leur droit à la vie privée et à leur dignité. La croyance erronée selon laquelle ces techniques constituent une science exacte peut conduire à des erreurs grossières et exposer les enfants concernés au risque d'être refoulés, placés en détention ou privés de l'accès aux services de base*».

«*Pourtant, la possibilité qu'ont les États d'expulser des enfants dans le contexte des migrations est restreinte par un certain nombre de facteurs, dont le plus important est le principe de non-refoulement. Le Comité des droits de l'enfant a affirmé que les États étaient tenus de ne pas renvoyer un enfant dans un pays s'il y avait des motifs sérieux de croire que cet enfant serait exposé à un risque réel de dommage irréparable. Il a en outre estimé que les obligations en matière de non-refoulement s'appliquaient également si ces risques étaient imputables à des acteurs non étatiques, que ces violations soient délibérées ou la conséquence indirecte d'une action ou d'une inaction. Il a noté, en outre, que le risque de violation grave devrait être apprécié, par exemple en tenant compte des conséquences particulièrement graves pour les enfants d'une alimentation insuffisante ou d'une carence des services de santé*».

«*Tout en reconnaissant que, dans des cas exceptionnels, le retour d'un enfant dans son pays d'origine pouvait être en-*



Les droits des enfants
vus par un juge des enfants

PAR JEAN-PIERRE ROSENZVEIG



Tous les jours sur son blog <http://jprosen.blog.lemonde.fr/jprosen/>

visagé, le Comité des droits de l'enfant a souligné que «les arguments non liés aux droits, tels que ceux relatifs au contrôle général des migrations, ne peuvent l'emporter sur les considérations en rapport avec l'intérêt supérieur de l'enfant». Il en découle que le retour d'un enfant dans son pays d'origine ne peut être envisagé en l'absence d'un mécanisme efficace permettant de déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant»

«Le droit international prévoit que la détention des enfants, notamment dans le contexte des migrations, devrait en général être évitée. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants a souligné que la détention d'un enfant ne sert jamais son intérêt supérieur. Les enfants ne devraient jamais être placés en détention en raison de leur statut au regard de la législation relative à l'immigration ou de leur entrée illégale dans le pays».

«Les autorités de l'État qui cherchent à faire respecter le principe de l'unité familiale dans les situations de migration irrégulière devraient s'efforcer de traiter la situation des parents et des familles en excluant la détention des enfants migrants. Il conviendrait, dans de telles circonstances, de mettre l'accent sur la «prise en charge» plutôt que d'adopter une démarche punitive ou disciplinaire, et d'envisager en premier lieu des mesures appropriées de substitution à la détention, fondées notamment sur une approche communautaire et individualisée»

Étude sur la protection des droits de l'enfant dans le contexte des migrations : http://www.juvenilejusticepanel.org/resource/items/H/R/HRCStudyOhchrMigrationOct10_FR.pdf

Un programme «Clair»...

Faisant suite aux «États généraux de la sécurité à l'école», le ministère de l'Éducation nationale expérimente le programme «Clair». Il concerne les établissements concentrant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). Il est expérimenté dans 105 établissements situés dans les dix académies les plus exposées aux faits de violence : Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Lille, Lyon, Montpellier, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Versailles

Dans le champ de la pédagogie, le ministère requiert un large recours aux expérimentations prévues par l'article L. 401-1 du code de l'éducation qui autorise (encourage ?) «la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école», précisés par l'article 34 de la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

...du neuf en matière de discipline

«Une attention particulière est apportée aux élèves dont l'attitude ne permet pas le bon déroulement de la scolarité et déroge aux règles de vie de l'établissement. Les situations de ces élèves repérés par les équipes éducatives sont régulièrement examinées, dans la mesure du possible selon un rythme hebdomadaire, par la commission de vie scolaire. Elle doit pleinement jouer son rôle préventif, favoriser le travail de l'équipe éducative et la recherche d'une solution appropriée à caractère éducatif. Elle s'appuie sur une bonne connaissance des partenariats et des ressources de proximité : dispositif de réussite éducative, CMP/CMPP, services sociaux, maison des adolescents, associations, etc.

Par ailleurs, il importe d'insister sur l'aspect éducatif de la sanction et d'éviter les exclusions, facteurs de décrochage scolaire. Dans le cadre de l'évolution réglementaire des sanctions et des procédures disciplinaires qui va prochainement être mise en œuvre, les mesures d'utilité collective sont privilégiées ainsi que les mesures alternatives aux sanctions à l'extérieur de l'établissement. Les parents sont associés à la recherche de la solution appropriée».

Bulletin officiel (EN) n° 29 du 22 juillet 2010 ; <http://www.education.gouv.fr/cid52643/mene1017616c.html>; liste des établissements : http://media.education.gouv.fr/file/29/93/8/clair_liste_etablissements_149938.pdf

L'école et l'échec

Le Haut conseil à l'intégration (HCI) casse définitivement le mythe déjà bien ébréché de l'école républicaine. Celle-ci ne jouerait plus son rôle d'intégration et serait gagnée par le communautarisme.

La version définitive, «Les défis de l'intégration à l'école», doit être remise en novembre au Premier ministre.

Le «communautarisme», voire le «rejet de la culture et des valeurs de la République» gagneraient du terrain. Le HCI déplore que l'école républicaine n'assure plus, depuis belle lurette sa mission d'intégration : «Les transformations économiques et la paupérisation de populations, concentrées sur des territoires repérés, que des politiques pourtant volontaristes n'ont pas sorties de la précarité, mettent l'école en difficulté dans sa visée d'intégration».

Retenons toutefois la volonté exprimée par un chef d'établissement, qui échappe à l'affirmation méthodique de la laïcité : «Le premier axe sur lequel nous travaillons c'est la confiance en soi de l'élève. La plupart de nos élèves n'ont pas beaucoup d'estime d'eux-mêmes, et sont intimement persuadés de n'avoir pas de grandes chances de réussite scolaire et professionnelle».

À viser le «communautarisme», on aurait peut être tendance à confondre la cause avec sa conséquence. Comme le soulignait encore le maire de Clichy-sous-Bois le 26 octobre dans la matinale de France Inter, les conditions de logement indignes et la relégation des populations dans certains quartiers demeurent des facteurs essentiels de l'éloignement de la confiance de ceux qui y résident.

www.hci.gouv.fr

La crise sociale

Deux tiers des CCAS (centres communaux d'action sociale) ont été consultés lors d'une enquête réalisée par La Gazette Santé-Social et l'Unccas. En l'espace d'un an, ils ont constaté une augmentation des demandes d'aides, une plus grande précarisation des salariés et une augmentation du nombre des demandeurs jeunes...

Patrick Kanner, le président de l'Unccas commente. Face à une crise sociale qui s'est encore amplifiée depuis l'an dernier, il constate une augmentation générale des demandes, particulièrement de la part des travailleurs pauvres, des familles monoparentales ou des personnes retraitées. Dans ce contexte difficile, il évoque la «réponse forte» apportée par les CCAS et défend leur rôle d'interlocuteurs de proximité «privilegiés» auprès des personnes en difficulté. Mais compte tenu de «l'assèchement de la fiscalité locale», il craint que la baisse des ressources des collectivités territoriales entraîne des dommages collatéraux sur les CCAS.

Il se désole d'un constat : «les CCAS risquent de redevenir des guichets sociaux n'agissant que dans l'urgence. Or, leur force est précisément leur capacité d'innovation».

Gazette Santé Social, <http://www.gazette-sante-social.fr/dossier/essentiel-sur-les-ccas-face-a-la-crise-144.html>



L'UNIOPSS s'inquiète...

L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux s'inquiète des décisions «prises sans plan d'ensemble, sans priorités, sans autre objectif (...) que la seule recherche d'économies, avec pour résultat de menacer la cohésion sociale et de fragiliser la situation des personnes accompagnées».

Elle a demandé une audience à François Fillon pour évoquer le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2011. «La priorité pour les années à venir ne semble pas être d'adopter une nouvelle grande loi de lutte contre la pauvreté mais plutôt un plan d'action multidimensionnelle, de type plan de cohésion sociale, qui agisse à la fois en matière d'emploi, de logement, de santé, d'action sociale...»

...de l'aide sous condition

Dans sa note remise à **Marc-Philippe Daubresse**, ministre de la jeunesse et des solidarités actives, l'UNIOPSS souligne : «Ces dernières années, les pouvoirs publics ont conditionné les prestations sociales à des obligations de travail ou de formation. Certes l'insertion professionnelle est la voie royale de l'insertion mais elle ne peut pas être exclusive parce que de nombreuses personnes en situation de grande pauvreté ne sont pas en mesure immédiatement d'accéder à un emploi ou à une formation. Il conviendrait donc de réintroduire dans les obligations la possibilité de s'engager dans des actions de réinsertion sociale. A défaut, les personnes les plus en difficulté risquent d'être laissées au bord de la route».

« Il y a urgence à instaurer un système de ressources pour les

jeunes en difficulté. Le RSA jeunes est une mesure positive mais beaucoup trop limitée, l'UNIOPSS souhaiterait qu'il soit élargi à tous les jeunes qui travaillent. L'expérience d'un revenu contractualisé est positive mais ses conditions nous semblent trop restrictives puisqu'elles n'intègrent pas la possibilité d'actions de réinsertion sociale. (...) il faut parvenir à associer davantage les personnes en situation de pauvreté, les associations et les partenaires sociaux, notamment à l'élaboration et à la mise en oeuvre des Pactes Territoriaux d'Insertion».

http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2010/J_octobre_2010//57921_note_Daubresse_121010.PDF

Expérimentation vers le jeunes

Alors que chacun s'accorde sur l'aggravation de la crise sociale, **Marc-Philippe Daubresse** n'a pas encore sorti son plan d'urgence et demeure dans le domaine de l'expérimentation vers une partie de la jeunesse.

Le 28 septembre, ministre de la jeunesse et des solidarités actives annoncé la mise en place, à partir du mois de décembre, d'une expérimentation destinée à «tester l'efficacité réelle d'une allocation garantie» pour les **18-25 ans**, avant d'envisager les conditions de son éventuelle généralisation. Il appelle un plan «Agir pour la jeunesse». Il aurait pu l'appeler «Agir sur la variable d'ajustement».

De quoi s'agit-il ? Il vise deux publics cibles **au chômage depuis au moins six mois**: «les jeunes peu qualifiés en grande difficulté d'insertion et les jeunes diplômés de licence».

D'abord : un **revenu contractualisé d'autonomie (RCA)** s'adressera ainsi aux 18-25 ans à faible niveau de qualification : 250 euros par mois, lorsque

Les mineurs étrangers isolés : source d'anxiété et même de maladie

Christophe Daadouch*

Ne négligeons pas la santé physique et mentale de nos travailleurs sociaux. Cet enseignement d'une réelle acuité n'est certes pas nouveau mais a fait l'objet de réflexions et pistes d'action du ministère de la Famille à l'occasion des **États généraux de l'enfance**¹.

La fiche action n°34 se nomme ainsi : « Pour lutter contre le burn out des travailleurs sociaux : un repositionnement professionnel ».

Les encyclopédies en ligne aident le non familier de cet anglicisme à comprendre qu'il s'agit « d'un syndrome d'épuisement professionnel (...) caractérisé par un ensemble de signes, de symptômes et de modifications du comportement en milieu professionnel ». Ce syndrome de burn out est, lit-on, consécutif « à l'exposition à un stress permanent et prolongé », « aux confrontations répétées à la douleur ou à l'échec » et touche les « professions « aidantes ».

Ce qu'aucune encyclopédie en ligne n'aide par contre à comprendre c'est le lien entre le titre de la fiche action (le burn out) et son contenu. On y parle en effet exclusivement du droit des mineurs étrangers isolés, de l'amélioration de leur prise en charge, de modules linguistiques et de la mise en place de référent dédié au sein des établissements de placement d'enfant.

Alors deux choses l'une. Soit l'un des scribes du ministère de la famille – probablement lui-même en difficultés médicales – a mélangé les fiches au moment de la restitution de la table ronde, et dans ce cas un bon suivi s'impose.

Soit, et c'est plus inquiétant les mineurs étrangers isolés seraient une telle source d'anxiété dans les équipes sociales qu'ils provoqueraient «des modifications morphologiques, fonctionnelles ou biochimiques de l'organisme du sujet atteint», pour reprendre des diagnostics fréquemment observés lors du burn out. Et là du coup ce n'est plus un suivi qui s'impose mais un plutôt éloignement. Ne négligeons pas la santé de nos professionnels disais-je en introduction !

* Juriste et formateur; christophe.daadouch@wanadoo.fr, blog <http://groupeclaris.wordpress.com>

(1) <http://www.etsgenerauxdelenfance.famille.gouv.fr/IMG/pdf/annexerapportat2.pdf>

aucune rémunération ne sera perçue à un autre titre (emploi, formation), «sous réserve qu'ils s'engagent soit à rechercher activement un emploi, soit à suivre une formation».

Le RCA sera également versé aux **jeunes diplômés** ayant validé au minimum une licence et se trouvant à la recherche d'un premier emploi depuis au moins six mois. En contrepartie du versement de cette allocation mensuelle, ils devront s'engager dans

un parcours d'accompagnement renforcé mis en oeuvre par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC).

Au total, quelque 9 500 jeunes doivent être concernés par les deux expérimentations, dont 5 500 toucheront le revenu garanti de 250 euros.

http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr/IMG/pdf/Bilan_du_plan_Agir_Jeunesse.pdf